



**le GRAND**  
**boost**  
*accélérer notre développement*

# CHALLENGE

## Le Grand Boost 2022

Après le challenge 2021 qui a mobilisé plus de 600 sections et **le Grand Boost 2022** propose un challenge aux syndicats et aux sections.

**Les syndicats** sont mobilisés pour la création de nouvelles implantations, particulièrement dans le cadre électoral.

Ces nouvelles équipes feront l'objet d'un accompagnement ARC et seront invitées à suivre les formations Cfdt de nouvel adhérent ou de nouvel élu CSE ou Comité Social de la Fonction Publique.

**Les sections** sont mobilisées pour augmenter leur nombre d'adhérents, avec une priorité envers les jeunes et les cadres.

Ce challenge accordera **un bon d'achat dans le catalogue CFDT !** :

- **Aux 25 syndicats** qui auront créé le plus de sections dans la période. Un bonus sera accordé aux syndicats qui auront créé les 100 plus grosses sections !
- **Aux 39 sections** qui auront eu la plus forte progression en adhérents dans la période du 1er mars au 31 octobre 2021, suivant les informations renseignées dans Gasel ; avec un bonus pour les 10 sections qui auront fait le plus d'adhésions de jeunes ou de cadres.

Outre ces lots pour les équipes gagnantes, leurs responsables seront nommés **ambassadeurs du développement de la CFDT** et participeront à la généralisation de leurs pratiques et expériences.

### 2 CATÉGORIES DE CHALLENGE

**DANS LESQUELLES VOUS POUVEZ VOUS DISTINGUER :**

- **Syndicat : Nombre de nouvelles implantations**
- **Section : le taux de progression**



## **CHALLENGE** **Le Grand Boost 2022**

### ➤ **Le Challenge Syndicat : « Nouvelles implantations »**

Il récompensera les gagnants qui auront le plus grand nombre d'implantations respectant les critères suivants :

- Etablissements < 50 salariés ou agents : 3 adhérents minimum
- Etablissements 50 - 200 salariés ou agents : 5 adhérents minimum
- Etablissements 200 - 500 salariés ou agents : 8 adhérents minimum
- Etablissements > 500 salariés ou agents : 12 adhérents minimum

Le challenge récompense les syndicats qui auront créé les 100 plus grosses sections dans la période, selon leur effectif d'adhérents au 31 octobre 2022.

### ➤ **Le Challenge Section : « le taux de progression »**

Les sections sont réparties en 5 catégories selon leur nombre d'adhérents, avec des primes adaptées à chaque groupe :

- jusqu'à 5 adhérents,
- entre 6 et 10 adhérents,
- entre 11 et 20 adhérents,
- entre 21 et 50 adhérents,
- plus de 50 adhérents.

Seront primées les 39 sections qui auront obtenu le meilleur taux de progression, durant la période du 1er mars 2022 au 31 octobre 2022, dans leur tranche d'effectif. Il sera accordé un bonus aux 10 sections qui auront recueilli le plus d'adhésions de jeunes de moins de 30 ans ou de cadres.

**Les inscriptions se feront en ligne du 15 février au 30 avril 2022, directement par les syndicats et les sections qui souhaitent participer à partir de l'URL :**

[challenge-legrandboost.cfdt.fr](http://challenge-legrandboost.cfdt.fr)

**En s'inscrivant, les équipes recevront toutes les informations détaillées de l'opération.**

**Les sections sont invitées à solliciter leur syndicat, union régionale ou fédération, si elles éprouvent le besoin d'être accompagnées pour déterminer leurs objectifs et la stratégie pour les atteindre.**